

Règlement de la tombola organisée par le Fonds de dotation du CHU de Lille

Article 1 : Société organisatrice - Durée

Le Fonds de dotation du CHU de Lille, dont le siège social est situé 2 avenue Oscar Lambret 59037 Lille cedex, organise une loterie dont il sera bénéficiaire. Cette tombola a pour objet final de soutenir les projets du CHU de Lille, conformément aux statuts du Fonds de dotation.

En effet, le Fonds de dotation du CHU de Lille a pour objet de recevoir et gérer, en les capitalisant, les biens et droits qui lui sont apportés, à titre gratuit et irrévocable, en vue de distribuer les revenus de la capitalisation ainsi que la dotation elle-même au CHU de Lille afin de l'assister dans l'accomplissement de ses œuvres et missions d'intérêt général, et notamment pour le financement de projets et d'actions visant :

- Le progrès médical, la recherche et l'innovation dans le soin
- L'amélioration du bien-être et de la prise en charge des patients et de leur famille
- La Culture à l'hôpital
- La prévention et d'éducation à la santé
- L'amélioration de la Qualité de Vie au travail des personnes hospitaliers

Les bénéfices réalisés lors de la tombola seront ainsi destinés à financer à part égale les deux projets du CHU de Lille suivants :

- Endométriose : Travaux de recherche et amélioration du parcours patient
- Car T Cells : le développement de nouvelles thérapies cellulaires au profit de la lutte contre le cancer

Cette loterie se déroulera du 11 mai à 10h00 au 10 juin 2026 à minuit, inclus.

Article 2 : Participants

Cette loterie est ouverte à toute personne physique majeure, à l'exclusion des membres du personnel du Fonds de dotation du CHU de Lille, ainsi que des membres et conjoints de son Conseil d'Administration.

Un participant est identifié par ses nom, prénom, adresse e-mail et n° de téléphone. Le nombre de participations par personne n'est pas limité.

Article 3 : Modalités de participation

Seront proposés à la vente 5 000 billets électroniques, au prix unique de 10€.

Les offres suivantes seront aussi proposées :

- « 10 tickets achetés + un ticket offert » soit 11 tickets au prix de 100 €
- « 20 tickets achetés + trois tickets offerts » soit 23 tickets au prix de 200 €

Le seul mode de participation est l'achat de tickets en ligne.

A cette occasion, les participants pourront se connecter sur le site : gotombola.co

Fonds de dotation du CHU de Lille

CS 7001 59037 Lille Cedex – Tél : +33 (0)3.20.44.60.12
FONDS DE DOTATION HABILITE A RECEVOIR DES DONS ET LEGS

Les billets électroniques porteront un numéro unique. Le Fonds de dotation se réserve la possibilité de mettre en ligne de nouveaux billets électroniques dans l'hypothèse de la vente des 5 000 billets électroniques précités.

Pour que la participation soit validée, tous les champs concernant le participant doivent être remplis : prénom, nom, adresse e-mail, numéro de téléphone.

La case : « vous déclarez avoir plus de 18 ans et vous déclarez avoir lu et accepté le règlement du jeu. » doit obligatoirement être cochée.

Dans l'hypothèse où une personne prend l'initiative d'acheter un ou plusieurs tickets au nom de tiers, c'est l'acheteur qui doit cocher la case « vous déclarez avoir plus de 18 ans et vous déclarez avoir lu et accepté le règlement du jeu. »

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Une fois l'inscription validée par le paiement, les participants recevront un mail de confirmation avec le (ou les) numéro(s) de billet(s) souscrit(s).

Article 4 : Tirage au sort et dotation

Les Gagnants seront déterminés par un tirage au sort qui sera effectué le 11 juin 2026, dans la base des données des personnes inscrites au tirage au sort par le Fonds de dotation du CHU de Lille lui-même ou par tout prestataire extérieur à qui il aurait légalement délégué cette mission.

9 lots sont susceptibles d'être gagnés ; la liste des lots affectés à la loterie est jointe en annexe.

Article 5 : Remise des lots

Les gagnants seront prévenus par mail au plus tard le lundi 15 juin 2026. Les modalités de retrait du lot leur seront aussi précisées par ce biais.

La liste des gagnants sera visible sur le site internet gotombola.co avec l'indication du prénom, de la première lettre du nom de famille, et du numéro de ticket associé.

Les gagnants auront 3 mois pour réclamer leur lot au Fonds de dotation. Ils pourront communiquer avec l'équipe du Fonds de dotation du CHU de Lille via l'adresse soutenir@chu-lille.fr.

A défaut, les lots non réclamés seront acquis de plein droit par le Fonds de dotation du CHU de Lille. Une seule dotation sera attribuée par gagnant.

Article 6 : Vérifications

Les participants autorisent par avance, du seul fait de leur participation, le Fonds de dotation du CHU de Lille à procéder à toute vérification utile concernant leur identité et leur date de naissance. Toute indication fautive entraînera l'élimination du participant.

Article 7 : Règlement du jeu

L'ensemble des documents est mis à disposition et accessible en version française à tout utilisateur et participant pendant toute la durée du jeu sur le site gotombola.co.

Article 8 : Données personnelles

Les informations communiquées au cours du jeu feront l'objet d'un traitement informatique.

Ces informations sont destinées au bon déroulement de la tombola.

Le Fonds de dotation du CHU de Lille s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel communiquées par l'utilisateur, et à les traiter dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Les données à caractère personnel recueillies sont : le nom, le prénom, l'adresse postale, la date de naissance, le numéro de téléphone et l'adresse mail des participants.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par le Fonds de dotation du CHU de Lille pour leur adresser des informations sur la présente Tombola et sur les activités et projets du Fonds de dotation du CHU de Lille.

Ces informations ne seront pas cédées à des tiers ou seulement dans le cadre de la gestion du jeu et d'envoi des dotations.

Conformément au règlement général de protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, les participants peuvent exercer leur droit d'opposition et/ou d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant l'association par mail : soutenir@chu-lille.fr ou par courrier : Fonds de dotation du CHU de Lille – 2 avenue Oscar Lambret 59037 Lille cedex.

Article 9 : Citation du nom du gagnant

Du seul fait de sa participation, le gagnant autorise le Fonds de dotation à utiliser son nom dans toute manifestation publique promotionnelle liée au jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. Si le gagnant s'oppose à l'utilisation de son nom, il doit le faire connaître au Fonds de dotation en envoyant un courrier avant le quinzième jour à partir de la date où il recevra l'email l'informant qu'il est le gagnant.

Article 10 : Responsabilité

Le Fonds de dotation du CHU de Lille se réserve le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger la présente tombola si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait.

De même, le Fonds de dotation ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de dysfonctionnement d'acheminement des correspondances échangées dans le cadre de ce jeu.

De même, le Fonds de dotation ne saurait être tenu pour responsable si pour quelque raison que ce soit la connexion Internet du participant devait être interrompue ou si le participant n'a pas pu accéder au site (pour quelque raison que ce soit) durant la période du jeu.

Le Fonds de dotation ne saurait être responsable au cas où ce jeu viendrait à être annulé pour cause de force majeure. Il se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux ou déloyal, nuit au bon déroulement du jeu. De même, il se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

Article 11 : Réclamations

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou réclamation concernant la tombola pour quelque raison que ce soit, demandes devront être adressées par écrit à l'adresse courriel soutenir@chu-lille.fr, pendant la durée du jeu concours et maximum dans un délai de trente (30) jours suivant l'annonce publique des gagnants.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepte et s'y conforme sans réserve.

Lots Tombola Fonds de dotation du CHU de Lille

Lot 1 : Maillot du LOSC dédié par l'équipe

Lot 2 : Pack VIP pour 3 personnes à l'un des matchs de la saison 2026/27 du LOSC

Lot 3 : Un dîner Chef à domicile pour 4 personnes

Lot 4 : 2 places pour le spectacle Le Comte de Monte Cristo au Zénith de Lille

Lot 5 : 2 places pour le concert de Christophe Maé au Zénith de Lille

Lot 6 : Un massage signature d'une heure au spa de l'Hôtel Océania Les Augustins de Lille

Lot 7 : Un goûter pour 2 personnes au salon de thé Maison Meert à Lille

Lot 8 : Une machine à café Nespresso Inissia et 200 capsules de Café joyeux

Lot 9 : Un bouquet de fleur tous les mois pendant 3 mois